

LE MOT DU MAIRE



Voici déjà la fin de l'année. Nous vous avons promis de réveiller Preignac lors des dernières élections Municipales, qu'en est-il aujourd'hui ?

De grands projets sont en cours. Tout d'abord, la salle des fêtes que nous devrions terminer fin mars - début avril 2012, les locaux associatifs de l'ancienne école du Haire dont la réhabilitation devrait être achevée à la fin de cette année, la modification du carrefour de Boutoc pour faire un trottoir permettant ainsi aux enfants du quartier d'aller prendre le bus scolaire sans risque et l'assainissement que nous continuons vers Perrette et Bapsalle. Parallèlement, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), que chacun attend, est actuellement entre les mains des services de l'État et nous attendons leurs remarques. Après cela, il sera soumis à l'enquête publique.

Ces réalisations viendront compléter les nécessaires travaux de réhabilitation et de mises aux normes effectués depuis 4 ans et les dernières réalisations en date : assainissement de Lamothe, trottoir pour aller de La Poste à l'école, city stade, assainissement du cimetière, goudronnage de la route à Arrançon et du chemin du Cornard, ... Autant de projets devenus réalité grâce à l'implication, à la volonté et au travail de mon équipe.

Enfin, comme vous l'aurez constaté, le taux d'imposition de la commune n'a pas changé depuis 3 ans, preuve que nous assurons une gestion de « bon père de famille ».

Alors, permettez-moi, avec le conseil municipal de vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et de Nouvelle An. Vos élus sont attentif, à votre écoute, n'hésitez pas à les consulter.

Jean-Pierre Manceau

Maire de Preignac et Vice-Président de la CDC de Podensac

ÉLECTIONS 2012 : LES NOUVEAUTÉS



Nous allons entrer dans une année électorale décisive, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord parce que les élections ne pourront laisser personne indifférent. En effet, nous devons élire, en à peine 2 mois, un Président de la République et ensuite nos Députés. **Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012 et les élections législatives les 10 et 17 juin 2012.** Vous pouvez d'ores et déjà inscrire ces dates importantes sur vos agendas.

Ensuite, parce qu'un nouveau découpage de la neuvième circonscription scindera en deux la neuvième et la douzième. La neuvième comprendra les cantons de : Auros, Bazas, La Brède, Captieux, Grignols, Langon, Podensac, Saint-Symphorien, Villandraut. La douzième comprendra les cantons de : Cadillac, Créon, Monségur, Pellegrue, La Réole, Saint-Macaire, Sauveterre-de-Guyenne, Targon.

Enfin, suite à de nombreuses demandes, nous avons décidé de modifier la répartition des électeurs par bureaux de vote. En effet, jusqu'à présent la commune était coupée en deux par la voie ferrée. Cette situation générait des bureaux de votes déséquilibrés 2/3 des électeurs dans le bourg et 1/3 pour les personnes habitant au-delà de la voie ferrée, déparant ainsi le Haut Preignac du Bourg. Au final, des dépouillements plus longs pour le bourg et donc une perte de temps. Le Préfecture nous a donné son accord pour rééquilibrer les bureaux de vote. Une partie du haut Preignac et du bourg formeront désormais le bureau de vote N°1 et l'autre partie le bureau N° 2. Ainsi nous aurons sensiblement le même nombre d'électeurs, environ 750, dans chacun des bureaux. Que chacun soit rassuré, cela n'aura aucune incidence sur vos votes. Vous recevrez d'ailleurs, pour ces élections, une nouvelle carte d'électeur.

INAUGURATION DU CITY STADE



Très attendu par tous les jeunes Preignacais, le nouveau City Stade a été inauguré le 15 octobre dernier. La cérémonie a débuté par des matchs de football entre les joueurs de l'entente Barsac-Preignac football. Ensuite, de l'équipe municipale et de maires de notre canton que Martine Faure, Députée de notre circonscription et Hervé Gillé Conseiller Général

ont coupé le ruban... Inaugurant officiellement ce nouvel équipement. Pour fêter cet événement, nous avons remis une médaille commémorative à tous les jeunes participants.

Nous remercions les responsables de l'entente Barsac-Preignac pour l'organisation des matchs mais aussi les parents qui ont bien voulu venir à cette inauguration.

LES TRAVAUX DE SALLE DES FÊTES AVANCENT



Comment la future salle des fêtes sera-t-elle aménagée ? Quelles activités accueillera le nouveau bâtiment ? En attendant la fin des travaux au printemps prochain, voici, dans ses grandes lignes un rappel du projet.

Tout d'abord, la surface de la salle des fêtes ne change pas. Les toilettes et la billetterie restent en bordure de la route départementale. Dans ce premier corps de bâtiment il y aura un espace pour la préparation des repas et un rangement. L'autre partie du bâtiment accueillera, au rez-de-chaussée, la salle de judo, des

sanitaires avec vestiaires et douches et un bureau qui sera partagé par les associations. À l'étage, il y aura la salle de gymnastique avec sanitaires, douches et vestiaires.

Une fois les travaux de rénovation terminés, nous pourrons à nouveau prêter les locaux aux associations et les louer aux Preignacais pour des fêtes familiales.

Par la suite des aménagements de la rue de la République sont prévus afin de ralentir la vitesse des véhicules, et un nouveau parking sera créé le long et à l'arrière des nouveaux bâtiments.

LA RÉHABILITATION DU HAIRE BIENTÔT TERMINÉE



Les travaux de réhabilitation devraient être terminés pour la fin de l'année. Les anciens élèves de cette école se souviennent des 3 salles de classe et du préau. Le projet qui a retenu notre attention conserve 2 des 3 salles de classes. Quant au préau, il va être

fermé créant ainsi une grande salle d'environ 120 m² et disposant d'un espace pour la préparation des repas. Cette salle qui sera prioritairement mise à la disposition des associations pourra, en fonction des disponibilités, être également louée aux particuliers.

L'ASSAINISSEMENT PROGRESSE



Les travaux d'assainissement vont se poursuivre en 2012. Une réunion a d'ailleurs été organisée avec les riverains des secteurs concernés par cette opération afin de leur présenter le projet. Ces travaux comporteront une tranche ferme et des tranches conditionnelles. La partie en rouge constitue la tranche ferme et concerne les quartiers : Briatte, le Beurre, Perrette, Bapsalle. En mauve,

la tranche conditionnelle pour les quartiers : Bouyréou et le Haire.

La confirmation des tranches conditionnelles dépendra du coût des travaux et du nombre de maisons «raccordables». Pour l'instant, le coût des travaux, tranches ferme et conditionnelle, est estimé à plus de 500 000 € HT hors coûts annexes comme par exemple : les études de sols, la maîtrise d'œuvre, etc.

L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE



Nous venons de réaliser un certain nombre de travaux pour maintenir notre cimetière en bon état : peinture des murs extérieurs et des portails, désherbage et entretien des allées,... De plus, à la suite d'un incident, nous avons constaté qu'un caveau étant

sorti de terre après un gros orage. Nous avons donc décidé de faire un drainage du sol, correspondant à la partie en gravier au milieu des allées de l'ancien cimetière. Ces travaux doivent permettre d'éviter qu'un tel problème ne se reproduise.

LE DEVENIR DU CERCLE



De multiples démarches ont été entreprises pour trouver une solution et faire revivre ce bâtiment. Il est actuellement en très mauvais état et les chiffrages réalisés indiquent que 600 000 à 700 000 € seraient nécessaires pour le remettre en état. Nous avons pris plusieurs contacts pour envisager différentes solutions : hôtel restaurant, accueil de jour Alzheimer, maison de retraite, etc. Pour l'accueil Alzheimer, le certificat d'urbanisme opérationnel que nous avons déposé nous interdit de mener à bien cette opération. Au sujet de l'hôtel restaurant, plusieurs personnes intéressées sont venues

visiter mais aucune n'a donné suite. Enfin, pour la maison de retraite, l'endroit est trop petit. En effet, le seuil de rentabilité qui est de 80 lits avec une surface de terrain d'environ 9 000 m² n'est pas compatible avec la superficie du cercle. Néanmoins, nous n'abandonnons l'idée de mise en place d'une maison de retraite même si les conditions financières sont très difficiles. Le Conseil Général a actuellement près de 20 dossiers à traiter et seuls 1 ou 2 seront peut-être honorés cette année. Sans l'aide du Conseil Général la construction d'une maison de retraite publique ou privée ne peut être envisagée.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS AUX ÉCOLES



Comme chaque année, outre le nettoyage des cours, la taille des arbres,... nous avons réalisé des travaux d'entretien aux écoles et des investissements pour l'apprentissage des enfants. Les salles de cours des Maternelles ont été repeintes et les tables de leur cantine remplacées. Pour l'école primaire, nous avons acheté deux nouveaux tableaux informatiques. Ils ont été choisis par les institutrices et viennent s'ajouter à celui acquis l'an dernier.

Enfin, nous voulons attirer l'attention des parents sur le stationnement des voitures devant l'école. Il peut être la cause d'accidents. Charge aux parents de respecter les enfants et de donner l'exemple en respectant le code de la route. La solution pour remédier aux problèmes de stationnement est de confier vos enfants au transport communal mis en place par la Municipalité. Le coût de 0,40 € le parcours est modique et il comprend le transport et la garderie.

LES INONDATIONS DE 1930



Nous remercions sincèrement Pierre Dubouilh qui a remis en état les repères des inondations de 1930 et 1952. L'un des repères se trouve sur le mur de M. Perissinoto à l'angle de la D109 et de la Route de la gare. Cette

pierre pleine d'histoire nous rappelle de tristes souvenirs, ceux de la crue du 6 mars 1930. Les autres repères des deux crues sont visibles à l'angle droit de l'église. Enfin, une partie de la place du port à été nettoyée par les riverains.